

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1778**

commune (s) : Vénissieux

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1778**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Vénissieux du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé de un an par délibération n° 2010-1376 du conseil de Communauté du 22 mars 2010.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération, ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Depuis 2006, une approche territorialisée de la GSUP a été développée et mise en œuvre. Elle s'est traduite dans 8 projets de gestion stratégique de site déployés sur les secteurs des Minguettes et de Max Barel. Chaque projet de gestion de site définit :

- les enjeux majeurs et les objectifs prioritaires de gestion du site, en vue de pérenniser les investissements du projet urbain ;
- les adaptations nécessaires des organisations en place et de leurs méthodes de travail.

Les actions de la programmation 2010 sont la traduction des engagements partenariaux et sont issues majoritairement des projets de gestion territoriaux.

Par ailleurs, sont développées des actions d'entretien mutualisé, ainsi que des actions de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et du respect de la propreté.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2010 a été estimé à 1 009 545 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 298 864 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010, faisant apparaître le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires est annexé à la présente décision ;

Il est proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 ainsi que l'attribution d'une subvention d'un montant de 298 864 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2007-4338 du 10 septembre 2007, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP de la commune de Vénissieux, sur le périmètre du Grand projet de ville (GPV) des Minguettes et Max Barel, pour l'année 2010 telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 298 864 € nets de taxe au profit de la commune de Vénissieux, l'OPH du Rhône, la Sacoviv, Grand Lyon Habitat, ICF, Alliade Habitat et ABC HLM, dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Vénissieux, l'OPH du Rhône, la Sacoviv, Grand Lyon Habitat, ICF, Alliade Habitat et ABC HLM, définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 480 et 657 370 - fonction 820 - opération n° 1968, selon l'échancier suivant :

- 149 432 € en 2010,
- 149 432 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.